



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° DDCS/15-60 fixant la liste
des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
et des délégués aux prestations familiales**

**Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;

VU le décret n°2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L 471-2, L. 471-3, L.474-1 et L.474-2 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté n° DDCS/13-020 en date du 2 mai 2013 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ;

VU le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Haute-Normandie du 26 mars 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2015 portant agrément de Madame MALO Annick pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2015 portant agrément de Madame LAUBIER Isabelle pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : La liste des personnes et services habilités à être désignés en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de l'Eure:

Tribunal d'instance d'Evreux, de Bernay et des Andelys :

a) en qualité de personnes morales gestionnaires de services MJPM

- Association Départementale pour l'Aide à l'Enfance et aux Adultes en difficulté (ADAEA), 2 rue Arsène Meunier, 27000 Evreux (service MJPM, 20 rue Victor Hugo, 27000 Evreux) ;
- Association Tutélaire Départementale de l'Eure (ATDE), 1 rue Concorde, La Garenne de Melleville, 27930 Guichainville ;
- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Eure (ATMPE), 3 rue Jean Brault, BP 20, 27470 Serquigny ;
- Association MSA Tutelles 27, 32 rue Politzer, 27000 Evreux ;
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Eure (UDAF 27), 32 rue Jacquard, BP 686, 27006 Evreux Cedex.

b) en qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

- Monsieur LENOIR Bruno, BP 231, 27132 Verneuil sur Avre Cedex;
- Madame ROISIN Valérie, BP 30 409, 27404 Louviers ;
- Madame GUÉROULT Françoise, 7 rue de la Libération, Résidence Les Charmilles B, 27000 Evreux ;
- Madame MALO Annick, BP 40, 27170 Beaumont le Roger ;
- Madame LAUBIER Isabelle, BP 12, 60850 Saint Germer de Fly (excepté TI Bernay).

c) en qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement :

- Monsieur CANCALON Philippe, Nouvel Hôpital de Navarre, 2 rue de Conches, 27022 Evreux Cedex et par convention pour les établissements suivants :
CH des Andelys, Quai Enguerrand de Marigny, 27705 Les Andelys ;
Maison de retraite de Brionne, 3 rue Jean Jaurès, 27800 Brionne ;
EHPAD Résidence des Reflets d'Argent, 25 rue du Dr Guilbaud, 27190 Conches;
EHPAD Augustin AZEMIA, 66 rue Saint Germain, 27000 Evreux ;
EHPAD La Filandière, 1 rue des Maraîchers, 27000 Evreux ;
CH de Gisors, route de Rouen, 27140 Gisors ;
Maison de retraite d'Harcourt, Place Françoise de Brancas, 27800 Harcourt ;
Hôpital local du Neubourg, 25 rue du Général de Gaulle, 27110 Le Neubourg ;
CH de Pacy sur Eure, 57 rue Aristide Briand, 27120 Pacy sur Eure ;
CH de la Risle, 64 route de Lisieux, 27500 Pont-Audemer ;
Maison de retraite de Pont Authou, 2 rue Saint Vulfan, 27290 Pont Authou.
- Madame LESUEUR Sandrine, Centre Hospitalier de Bernay, 5 rue Anne de Ticheville, 27300 Bernay et la Résidence Jacques Daviel, Rond Point de la Croix Gloriant, BP 353, 27303 Bernay ;
- Madame MARTIN Sandrine, CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil, Service tutelles, BP 310, 76503 Elbeuf Cedex :
Résidence de Martot, 1 rue de la Mairie, 27340 Martot ;
Maisons de retraite « Les Rives Saint Taurin » et « Les Quatre Saisons » et CH de Louviers, 2 rue Saint Jean, 27400 Louviers ;
- Madame DREAN Murielle, Association Marie-Hélène, 12 boulevard Jules Janin, 27000 Evreux pour les MAS (maisons d'accueil spécialisées) de l'association :
Home Charlotte, 3 route de Louye, 27710 Saint-Georges-Motel ;
Home Nathalie, 3 route de l'Eglise, 27240 Gouville ;
Home Nicolas, 12 boulevard Jules Janin, 27000 Evreux.

Article 2 : La liste des personnes et services habilités à être désignés en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes (TPSA) ou de la mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) est ainsi établie pour le département de l'Eure :

Tribunaux d'instance d'Evreux, de Bernay et des Andelys :

a) en qualité de personnes morales gestionnaires de services MJPM :

- Association Départementale pour l'Aide à l'Enfance et aux Adultes en difficulté (ADAEA), 2 rue Arsène Meunier, 27000 Evreux (service MJPM, 20 rue Victor Hugo, 27000 Evreux);
- Association Tutélaire Départementale de l'Eure (ATDE), 1 rue Concorde, La Garenne de Melleville, 27930 Guichainville ;
- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Eure (ATMPE), 3 rue Jean Brault, BP 20, 27470 Serquigny;
- Association MSA Tutelles 27, 32 rue Politzer, 27000 Evreux ;
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Eure (UDAF 27), 32 rue Jacquard, BP 686, 27006 Evreux Cedex.

b) en qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel : Néant

c) en qualité de personnes physiques et services préposés d'établissement : Néant

Article 3 : La liste des personnes et services habilités à être désignés en qualité de délégué aux prestations familiales (DPF) par les juges pour exercer la tutelle aux prestations familiales ou la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial est ainsi établie pour le département de l'Eure:

Tribunal de grande instance d'Evreux :

a) en qualité de personnes morales gestionnaires de services DPF :

- Association Départementale pour l'Aide à l'Enfance et aux Adultes en difficulté (ADAEA), 2 rue Arsène Meunier, 27000 Evreux (service DPF, 24 rue Victor Hugo, 27000 Evreux) ;
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Eure (UDAF 27), 32 rue Jacquard, BP 686, 27006 Evreux Cedex.

b) en qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel : Néant

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Evreux ;
- aux juges des tutelles des tribunaux d'instance d'Evreux, de Bernay et des Andelys;
- aux juges des enfants du tribunal de grande instance d'Evreux.

Article 5 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

Article 6 : L'arrêté préfectoral n° DDCS/13-020 du 2 mai 2013 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales est abrogé.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 18 décembre 2015

Le préfet

Pour le préfet
et par délégation,
La secrétaire générale

Anne Laparte-Lacassagne